

Formation IPAF de mateco Suisse SA:

Conditions générales

1. Dates des cours et inscription

Toutes les dates des cours seront déterminées après une consultation mutuelle. Une inscription pour un cours peut être faite par téléphone, fax, courriel ou par écrit.

2. Invitation

A la réception de la demande (données utilisateur), une invitation confirme la date prévue du cours. Avant le début cette formation, le client reçoit une offre puis une facture.

3. Pré requis

L'installation et l'utilisation d'une nacelle élévatrice est physiquement exigeante. Les participants doivent être physiquement et mentalement en en bonne forme. Le candidat ne devrait pas présenter des problèmes de vision, d'audition, de maladies cardiaques, d'hypertension, d'épilepsie, de vertige, d'étourdissement, de troubles de l'équilibre ou d'altération de la fonction des membres, ainsi que toutes dépendances à des médicaments, à l'alcool ou autres drogues. L'employeur a le devoir d'attirer notre attention sur les questions ci-dessus. Dans tous les cas, cela ne sera pas la responsabilité de mateco Suisse SA. Les candidats de moins de 18 ans doivent obtenir la permission du canton respectif.

4. Préparation

Pour les participants qui ne maîtrisent pas bien la langue, le matériel de cours peut être commandé avant le début du cours pour se préparer. Il est recommandé que l'employeur discute à l'avance avec ses collaborateurs.

5. Équipement de protection individuelle

L'employeur a le devoir et l'obligation de fournir à ses employés les EPI suivants : Un harnais de sécurité avec une sangle de retenue courte, un casque, des chaussures de sécurité, un gilet de sécurité et des vêtements adaptés à la météo. L'équipement de protection individuel est peu être mis à disposition par mateco Suisse SA pour la durée de la formation.

6. Responsabilité de l'employeur

L'employeur est le seul responsable pour la mise en oeuvre et le respect des acquis.

7. Prix

Le coût de la formation comprend le matériel didactique, ainsi que les frais d'expédition des documents. La carte PAL est facturée séparément. Pour une formation externe à mateco Suisse SA, les frais de repas de l'instructeur du cours seront également facturés.

8. Conditions de paiement

Les frais doivent être payés avant le début du cours. D'autres conditions de paiement sont à discuter avec la Direction de mateco Suisse SA.

9. Annulations / non présence

Une annulation jusqu'à 7 jours avant le début de la formation sera sans frais, entre 2 et 6 jours, le 50% des coûts restent dû. En cas de non présence ou d'une annulation tardive, le 100% des frais de cours seront facturés sauf si un participant de remplacement a été trouvé.

10. Assurance

L'assurance accident est sous la responsabilité du participant. Mateco Suisse SA rejette toutes responsabilités pour des dommages causés par les participants lors d'une formation dans leur propre entreprise.

11. Autres dispositions

Sauf accord, toutes autres dispositions sont basées sur le Code des obligations Suisse.

Lieu de juridiction et d'exécution au domicile du siège social du loueur.